

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 SEPTEMBRE 2023

N° 6

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE DES CREMATORIUM DE France
POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM
INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE**

Le rapport annuel concernant pour l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public du réseau de mobilités de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing a été présenté le 27 juin 2023 au Conseil Communautaire de l'AME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-3 ;

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°16-308 en date du 16 décembre 2016 approuvant le contrat de délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise conclu avec la société des crématoriums de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°23-175 en date du 27 juin 2023 ;

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint, adressé, pour l'exercice 2022, par la société des crématoriums de France, comprenant notamment un rapport d'activité et de qualité de service ainsi que les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service publics ;

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit aussi faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Cf document transmis par voie dématérialisée à chaque conseiller le 12 septembre 2023